

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE DE  
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-187

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 6.1 Aménagement du territoire
    - 6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme
    - 6.1.2 PRMHH – Version finale pour diffusion – Mandat

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

- 6.2 Développement économique
  - 6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Suzie Thibault 1358-FSE-2023-16
  - 6.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet local
    - 6.2.2.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2023-22
    - 6.2.2.2 Dossier Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton 1015-FSPS-2023-24
  - 6.2.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)
    - 6.2.3.1 Dossier Comité des Loisirs de Béthanie 1003-FIC-2023-04
    - 6.2.3.2 Dossier PARA : Célébrons ensemble 1043-FIC-2023-05
    - 6.2.3.3 Dossier Maison des jeunes d'Acton Vale 1362-FIC-2023-06
    - 6.2.3.4 Dossier PARA : Présentation cinéma plein-air L'année Lemoyne 1043-FIC-2023-07
    - 6.2.3.5 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-FIC-2023-08
  - 6.2.4 Entente de développement culturel 2023-2024 – Signature
  - 6.2.5 Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation – Nomination du comité directeur
  - 6.2.6 Modification de la Politique d'investissement commune FLI/FLS
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE
- 8. COURS D'EAU
  - 8.1 Acceptation partielle des travaux
    - 8.1.1 Rapport des travaux – Branches 33 et 35 de la rivière Duncan
  - 8.2 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine
    - 8.2.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception
    - 8.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offre et de mandater le consultant de la MRC
  - 8.3 Nouvelle demande d'intervention
    - 8.3.1 Cours d'eau Lafontaine – Entretien - Upton
- 9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
- 12. ABROGATION DU RÈGLEMENT 92-06C RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN WITTY – MUNICIPALITÉS DE BÉTHANIE ET DE SAINTE-CHRISTINE

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

13. OMNIBUS RÉGION D'ACTON
  - 13.1 Transport collectif
  - 13.2 Transport adapté
14. DÉNEIGEMENT AU POSTE DE LA SQ ET MRC
15. SOIRÉE DES FÊTES
16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
17. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
18. CORRESPONDANCE
19. VARIA
20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 SEPTEMBRE 2023**

2023-188

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 13 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**4. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS**

Le rapport budgétaire ainsi que la liste des transferts de fonds effectués  
depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**5. LISTE DES COMPTES**

**5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2023-189

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	140 785,00 \$
Comptes à payer	211 100,01 \$
Salaires et contributions de l'employeur	124 016,11 \$
<b>Total</b>	<b>475 901,12 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	1 322,40 \$
Comptes à payer	9 872,55 \$
<b>Total</b>	<b>11 194,95 \$</b>

**6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**6.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme**

**6.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 2023-364 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2023-364 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-190 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 2023-364 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**QU'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**6.1.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ  
par la Municipalité du Canton de Roxton**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Roxton a déposé une demande à la CPTAQ (Dossier numéro 438485) afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 3 842 715 et 3 841 519 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, la MRC a transmis une recommandation favorable sur la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA et des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Roxton a modifié sa demande pour demander, en plus de l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'aliéner une partie des lots visés ;

**ATTENDU** l'analyse de la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC a donné un avis favorable quant à la conformité de cette demande à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-191 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Robert Leclerc

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande modifiée de la Municipalité du Canton de Roxton (Dossier numéro 438485), puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

**6.1.2 PRMHH – Version finale pour diffusion – Mandat**

Aucun dossier n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**6.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**6.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier  
Suzie Thibault 1358-FSE-2023-16**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Suzie Thibault ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-192

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1358-FSE-2023-16	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –  
Volet local**

**6.2.2.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-  
2023-22**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Béthanie ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-193

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Place du Centenaire	Municipalité de Béthanie	50 499 \$	35 572 \$	<b>35 572 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 35 572 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Béthanie pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.2.2 Dossier Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton 1015-FSPS-2023-24**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-194

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Installation de nouvelles estrades	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	19 444 \$	9 998 \$	<b>9 998 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 9 998 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### 6.2.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)

#### 6.2.3.1 Dossier Comité des Loisirs de Béthanie 1003-FIC-2023-04

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Comité des Loisirs de Béthanie pour des animations culturelles pour les enfants ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-195

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Animations culturelles pour les enfants	1003-FIC-2023-04	2 700 \$	2 000 \$	1 840 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

#### 6.2.3.2 Dossier Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA) : Célébrons ensemble 1043- FIC-2023-05

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par les Productions Artistiques de la région d'Acton pour l'organisation du projet Célébrons ensemble ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-196

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Célébrons ensemble	1043-FIC-2023-05	20 600 \$	2 000 \$	1 840 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.3.3 Dossier Maison des jeunes d'Acton Vale  
1362-FIC-2023-06**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Maison des jeunes d'Acton Vale pour le projet Podcast de la Maison des jeunes ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-197

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Podcast de la Maison des jeunes	1362-FIC-2023-06	3 160 \$	2 000 \$	1 840 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.3.4 Dossier Productions Artistiques de la région  
d'Acton (PARA) : Présentation cinéma plein-  
air L'année Lemoyne 1043-FIC-2023-07**

Ce dossier est reporté à la prochaine date de dépôt du FIC en avril 2024.

**6.2.3.5 Dossier Polyvalente Robert-Ouimet 1185-  
FIC-2023-08**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet pour la pièce de théâtre Le Village d'Éli ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-198

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Pièce de théâtre Le Village d'Éli	1185-FIC-2023-08	2 725 \$	2 000 \$	1 840 \$

1. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**6.2.4 Entente de développement culturel 2023-2024 –  
Signature**

**ATTENDU QUE** l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC pour les années 2021 à 2023 se termine bientôt ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a un intérêt pour négocier une nouvelle entente de développement culturel ;

**ATTENDU QU'**aux fins de négociation d'une entente avec le MCC, il est demandé à la MRC d'Acton de confirmer son implication financière pour l'année 2023-2024 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-199

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer au ministère de la Culture et des Communications (MCC) que la MRC contribuera d'une somme maximale de 22 000 \$ à une

entente de développement culturel au montant total de 55 000 \$ pour l'année 2023-2024 ;

2. De mandater le préfet à signer le document *Conditions d'octroi de l'aide financière* tel que soumis par le MCC.

### **6.2.5 Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation – Nomination du comité directeur**

**ATTENDU QU'**en août dernier, la MRC a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet Signature Innovation de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** le libellé du projet est *MRC d'Acton terroir créatif, territoire attractif* ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton désire créer des circuits agroculturels physiques et numériques en partenariat avec les entreprises du territoire pour faire rayonner la région ici et ailleurs. Le projet se déclinera à travers le territoire, mais se concentrera dans des circuits spécifiques. Ceux-ci seront définis en fonction d'une concentration d'attraits agrotouristiques, culturels et de services. Les circuits intégreront des suggestions d'attraits complémentaires, de boutiques ou de restaurants situés à proximité et encourageront la visite de ceux-ci pour créer une expérience plus complète, mais aussi pour générer davantage de retombées dans la région ;

**ATTENDU** les principaux objectifs du projet :

- Améliorer l'attractivité et la notoriété des attraits agrotouristiques ;
- Augmenter l'investissement dans les actifs établis et émergents ;
- Accroître l'achalandage sur le territoire afin de pérenniser les différents actifs ;
- Accroître le sentiment de fierté des résidents pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la région, augmenter la fréquence et la durée des visites sur le territoire et bonifier la vitalité économique et sociale du territoire.

**ATTENDU QUE** la chargée de projet devra mettre en œuvre le projet, coordonner les différents acteurs impliqués, assurer un fil conducteur et une coordination des contenus en plus de gérer les efforts de promotion, d'entretien et de mise à jour des différents éléments du circuit ;

**ATTENDU QUE** le comité directeur aura comme mandat de :

- Voir à l'application de l'Entente, conformément aux normes et aux programmes applicables ;
- Assurer la gestion du suivi administratif et financier.

### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-200

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander la

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

constitution d'un comité directeur pour le volet Signature Innovation composé de la façon suivante :

- M Jean-Marie Laplante, représentant élu de la MRC d'Acton ;
- M. Jean-Marc Ménard, représentant élu de la MRC d'Acton ;
- M. Stéphane Beauchemin (substitut), représentant élu de la MRC d'Acton ;
- Un membre du MAMH ;
- M. René Pedneault, directeur du développement économique et local, MRC d'Acton ;
- Mme Sandra Dagenais, conseillère en transformation alimentaire, MAPAQ ;
- Mme Cassandra Lévesque, directrice générale, Chambre de commerce région d'Acton ;
- Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, MRC d'Acton ;
- Mme Nathalie Benoit, chargée de projet et soutien administratif, MRC d'Acton.

**6.2.6 Modification de la Politique d'investissement  
commune FLI/FLS**

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) d'adopter la Politique d'investissement commune FLI/FLS modifiée ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-201

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique d'investissement commune FLI/FLS modifiée telle que déposée séance tenante.

**7. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun dossier n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**8. COURS D'EAU**

**8.1 Acceptation partielle des travaux**

**8.1.1 Rapport des travaux – Branches 33 et 35 de la rivière  
Duncan**

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement dans les Branches 33 et 35 de la rivière Duncan sont complétés à la satisfaction d'ALPG consultants Inc. ;

**ATTENDU QU'**il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais prévus pour l'automne 2023 ;

**ATTENDU QU'**ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

2023-202      **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Drainage Richelieu la somme de 26 974,10 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 2 997,12 \$, soit 10 % du montant total des factures.

## **8.2 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine**

### **8.2.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux d'entretien, édictant les normes de conception**

**ATTENDU** les dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) en matière de cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** l'Embranchement et le Sous-embranchement de la rivière Le Renne, situés sur les lots 2 603 031, 2 603 033 et 2 603 034 à Sainte-Christine sont sous la compétence exclusive de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QU'**après audition des contribuables intéressés, lors d'une assemblée convoquée par courrier électronique, et examen du projet d'entretien de l'Embranchement et du Sous-embranchement de la rivière Le Renne, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-203      Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

### **EXÉCUTION DES TRAVAUX**

D'autoriser l'exécution de travaux d'entretien de l'Embranchement et du Sous-embranchement de la rivière Le Renne sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine. Lesdits travaux devront être réalisés tels que prévus au document « Cahier des charges – Devis des travaux – Documents de soumission » préparé par ALPG consultants Inc. Ce document inclut des plans de localisation et des profils, soit les feuillets 1 à 3 de 3, tous signés en date du 26 janvier 2023 et portant le numéro 2022-406, lesquels sont réputés faire partie intégrante de la présente résolution.

## **LOCALISATION DES TRAVAUX**

Les travaux de nettoyage et d'entretien de l'Embranchement de la rivière Le Renne débuteront au chaînage 1+329 sur le lot 2 603 031 et se poursuivront jusqu'au chaînage 1+650, sur le lot 2 326 573, le tout totalisant 321 mètres. À ces travaux, s'ajouteront des travaux sporadiques entre les chaînages 1+250 et 1+329.

Les travaux de nettoyage et d'entretien du Sous-embranchement de la rivière Le Renne débuteront au chaînage 0+150 sur le lot 2 603 033 et se poursuivront jusqu'au chaînage 0+398 à la jonction des lots 2 326 580, 2 603 034 et 2 330 015, le tout totalisant 248 mètres. À ces travaux, s'ajouteront des travaux sporadiques entre les chaînages 0+000 et 0+150.

## **DIMENSIONNEMENT**

L'Embranchement de la rivière Le Renne aura une largeur au fond de 1,0 mètre sur une profondeur minimale de 1,0 mètre du chaînage 1+250 jusqu'au chaînage 1+650.

Le Sous-embranchement de la rivière Le Renne aura une largeur au fond de 1,0 mètre sur une profondeur minimale de 1,0 mètre de son embouchure jusqu'à sa source.

Les talus seront profilés à une pente de 2,0 H : 1,0 V aux endroits appropriés.

## **PONTS ET PONCEAUX**

Le dimensionnement minimal des ponts et ponceaux devant être remplacés ou installés dans le cadre de ces travaux ou installés subséquemment est le suivant :

### Embranchement de la rivière Le Renne

Du chaînage 1+250 jusqu'en aval de la route du 1<sup>er</sup> rang  
Hauteur libre : 1 350 mm  
Largeur libre : 1 350 mm  
Diamètre équivalent : 1 350 mm

### Sous-embranchement de la rivière Le Renne

De son embouchure jusqu'en aval de la route du 1<sup>er</sup> rang  
Hauteur libre : 1 050 mm  
Largeur libre : 1 050 mm  
Diamètre équivalent : 1 050 mm

## **COÛTS**

Toutes les dépenses relatives aux travaux d'entretien comme tels seront réparties sous forme de quote-part suffisante à chaque municipalité locale concernée en conformité avec le règlement numéro 2006-05 prévoyant les

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC d'Acton et de leur paiement par les municipalités locales, dans les proportions établies comme suit :

	<u>Municipalité locale</u>	<u>% de la quote-part</u>
Embranchement de la rivière Le Renne	Sainte-Christine	100 %
Sous-embranchement de la rivière Le Renne	Sainte-Christine	100 %

Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution des présents travaux.

**8.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offre et de  
mandater le consultant de la MRC**

2023-204

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De procéder à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien de l'Embranchement et du Sous-embranchement de la rivière Le Renne (N° 2022-406) localisés dans la Municipalité de Sainte-Christine ;
2. De mandater la firme ALPG consultants Inc. pour préparer les documents d'appel d'offres, analyser la ou les soumissions et effectuer la surveillance des travaux.

**8.3 Nouvelle demande d'intervention**

**8.3.1 Cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton**

Demande d'entretien de M. Sylvain Chicoine

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Lafontaine est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Municipalité d'Upton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Upton appuie cette demande d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-205 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG  
consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention  
demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à  
la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette  
intervention.

**9. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA  
CAMPAGNARDE » - TRAVAUX AUTOMNAUX**

**ATTENDU QU'**il était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste  
cyclable « La Campagnarde » un montant total de 87 350 \$ pour l'entretien  
général et l'administration pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QU'**une somme d'environ 26 000 \$ a été utilisée pendant la  
saison estivale 2023 ;

**ATTENDU QU'**il demeure donc un solde de 61 350 \$ ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-206 Il est proposé par Guy Bond  
Appuyé par Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses  
nécessaires à la réalisation des travaux de recharge et de grattage d'une  
partie de la piste cyclable « La Campagnarde » jusqu'à un montant maximal  
de 30 000 \$.

**10. RESSOURCES HUMAINES**

M. Stéphane Beauchemin se retire pour ce sujet.

**10.1 Madame Janine Viau**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une  
préposée à l'immatriculation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-207 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Janine Viau à titre de préposée à  
l'immatriculation à compter du 25 septembre 2023 ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

M. Stéphane Beauchemin se joint à la séance.

### **10.2 Employé numéro 79**

**ATTENDU QUE** l'employé numéro 79 est à l'emploi de la MRC depuis le 2 mai 2023 ;

**ATTENDU** les insatisfactions de la MRC à l'endroit de l'employé numéro 79 ;

**ATTENDU QUE** la période de probation de l'employé numéro 79 n'est pas terminée ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-208

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que le Conseil ordonne le congédiement de l'employé numéro 79 et ce, à compter de ce jour ;
2. Que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'employé numéro 79 les sommes qui lui sont dues à ce jour.

## **11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **11.1 Nomination du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sein de la MRC d'Acton**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la MRC employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-209

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De déléguer madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière à titre de responsable de l'accès aux documents et de la

protection des renseignements personnels au sein de la MRC d'Acton ;

2. De déléguer monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement à titre de personne responsable pour soutenir la responsable de la protection des renseignements personnels ;
3. D'abroger la résolution numéro 2022-244 de la séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2022.

### **11.2 Politique de confidentialité de la MRC d'Acton**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton (ci-après la « MRC ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la MRC et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la MRC d'Acton ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-210

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de confidentialité de la MRC d'Acton telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**11.3 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC d'Acton**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton (ci-après la « MRC ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la MRC employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-211

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC d'Acton telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**12. ABROGATION DU RÈGLEMENT 92-06C RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN WITTY – MUNICIPALITÉS DE BÉTHANIE ET DE SAINTE-CHRISTINE**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

**13. OMNIBUS RÉGION D'ACTON**

**13.1 Transport collectif**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

### 13.2 Transport adapté

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

### 14. DÉNEIGEMENT AU POSTE DE LA SQ ET MRC

2023-212

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de la MRC et du poste de la Sûreté du Québec, pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à l'entreprise *Ferme François Dupuis Inc.* selon les prix soumissionnés en date du 26 septembre 2023, soit :
  - Déneigement au poste de la SQ, incluant les abrasifs et l'épandage:  
Saison 2023-2024: 5 000 \$, taxes en sus  
Saison 2024-2025: 5 100 \$, taxes en sus  
Saison 2025-2026: 5 200 \$, taxes en sus
  - Déneigement à la MRC :  
Saison 2023-2024: 600 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur appel à 60 \$ / fois  
Saison 2024-2025: 620 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur appel à 60 \$ / fois  
Saison 2025-2026: 650 \$, taxes en sus, abrasifs et épandage sur appel à 60 \$ / fois
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à procéder à la signature du contrat.

### 15. SOIRÉE DES FÊTES

2023-213

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus et des employés(es) de la MRC.

### 16. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### 17. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**18. CORRESPONDANCE**

**18.1 Offre de services du Cabinet Therrien, Couture, avocats**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la MRC une offre de services professionnels pour l'année 2024 ;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la MRC ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-214

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2024.

**19. VARIA**

**19.1 Cours d'eau – Rapport des travaux – Branche 3 du cours d'eau Lafontaine**

**ATTENDU QUE** des travaux correctifs se sont avérés nécessaires dans la Branche 3 du cours d'eau Lafontaine à la suite de fortes pluies ;

**ATTENDU QUE** des travaux de stabilisation des talus et de foyers d'érosion ont été exécutés ;

**ATTENDU QU'ALPG** consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-215

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Drainage Richelieu la somme de 4 433,60 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 492,62 \$, soit 10 % du montant de la facture.

**19.2 Cours d'eau Robichaud – Entretien – Canton de Roxton**

Demande d'entretien de M. Michel Beauregard

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Robichaud est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Municipalité du Canton de Roxton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et

qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Roxton appuie cette demande d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-216 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG consultants Inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**19.3 Entente de développement culturel 2021-2023 – Appel de projets en médiation culturelle – La parole aux silencieux**

2023-217 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une somme de 10 800 \$ à madame Ariane Clément, conditionnel à l'approbation du comité ou de la conseillère au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour un projet en médiation culturelle.

**19.4 Accès culture 2023-2024 – Au cœur du village avec Contes en Farandole et la Maison Nationale des Patriotes, 1er cycle primaire, 21 novembre 2023 au 29 février 2024**

2023-218 Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant maximal de 10 300 \$, taxes en sus, avec la Maison Nationale des Patriotes pour la coordination du spectacle Au cœur du village avec les groupes préscolaires de la MRC d'Acton. Ce spectacle est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2023-2024.

**19.5 Évaluation – Tenue à jour des dossiers de propriété – Nouvelle méthode**

**ATTENDU QUE** le contrat de services professionnels en évaluation foncière entre la MRC et LBP Évaluateurs Agréés prévoit les modalités afin de réaliser la tenue à jour des dossiers de propriété ;

**ATTENDU** la demande reçue le 8 septembre 2023 de LBP Évaluateurs Agréés pour utiliser une méthode équivalente mais différente ;

**ATTENDU QUE** cette méthode est approuvée par l'ordre des évaluateurs agréés du Québec ;

**ATTENDU QUE** les prochaines municipalités concernées par la tenue à jour des dossiers de propriété sont Roxton Falls et Upton ;

**ATTENDU QUE** ces municipalités sont intéressées à essayer cette méthode proposée ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-219

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de LBP Évaluateurs Agréés telle que proposée pour les municipalités de Roxton Falls et Upton. Une nouvelle demande devra être adressée à la MRC pour les autres municipalités.

## **20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

## **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-220

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h50.

***Signé***

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

***Signé***

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et greffière-trésorière**